

ADHESION A L'ASSOCIATION (obligatoire) : 18 €

COTISATION ANNUELLE		Quotient Familial inférieur à 7300 €	Quotient Familial à partir de 7300 €
Atelier Chanson	De 46 à 210 € suivant quotient familial	46 €	46 € + 0,53% du Quotient Familial, plafonné à 210 €
Groupe Vocal	De 96 à 260 € suivant quotient familial	96 €	96 € + 0,53% du Quotient Familial, plafonné à 260 €

où **Quotient Familial** = « Revenu brut global » du foyer fiscal ⁽¹⁾ / Nombre de parts du foyer ⁽²⁾

⁽¹⁾ Cf. avis d'imposition

⁽²⁾ 1,5 pour une personne seule / 2 pour un couple / + 0,5 part par enfant ou personne à charge

Précisions :

- Les frais d'inscription comportent l'Adhésion et la Cotisation. Ils couvrent par ailleurs les frais d'assurance et les frais d'adhésion éventuels à la structure partenaire :
- L'ADHESION obligatoire de 18 € à l'Association Le Mans Cité Chanson est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration – Art.5 des statuts de l'Association - et ne sera donc définitive qu'après cet agrément. La COTISATION est calculée en fonction du quotient familial. L'adhésion donne droit à des tarifs préférentiels pour les concerts organisés par Le Mans Cité Chanson.

Cas particuliers :

- Pour les couples : la 2nde personne du couple paie demi-tarif pour la cotisation (+ adh° de 18 € par personne)
- Pour une personne souhaitant suivre un deuxième atelier, la cotisation pour le 2nd atelier est à demi-tarif
- Demi-tarif sur la cotisation pour les inscriptions après le concert de janvier (+ adh° de 18 €)

Exemples :

- Pour un couple avec 2 enfants à charge, disposant d'un revenu brut global de 51000 € et s'inscrivant tous les deux à un atelier :
 - Nombre de parts = 3, QF = 17000 €
 - Frais d'inscription pour la 1ère personne : Adhésion = 18 € + Cotis° annuelle = 136 € (46 + (17000 € x 0,53 %))
 - Frais d'inscription pour la 2nde personne : Adhésion = 18 € + Cotis° annuelle = 68 € (46 + (17000 € x 0,53 %) / 2)
- Pour une personne seule avec un enfant à charge disposant d'un revenu brut global de 20000€ et s'inscrivant au Groupe Vocal :
 - Nombre de parts = 2, QF = 10000 €
 - Frais d'inscription : Adhésion = 18 € + Cotis° annuelle = 149 € (96 + (10000 € x 0,53 %))

- **Le règlement se fait le jour de l'inscription.**
- **Pour le calcul de votre cotisation, merci de vous munir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (montant pris en compte : revenu brut global)**
- **Le règlement de l'adhésion se fait par paiement séparé de la cotisation**
- **L'encaissement de la cotisation peut-être fractionné en 3 parts (encaissées en septembre /janvier /mars)**
- **Les chèques sont à mettre à l'ordre de Le Mans Cité Chanson**